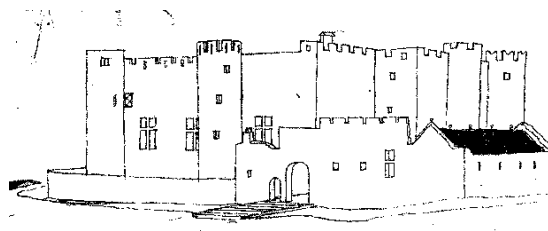


OLLOIX / INFOS

Bulletin municipal de la commune d'Olloix
Eté 2009



Le mot du Maire

Chers Olloisiennes et Olloisiens, chers amis,

Cette première année de mandat aura témoigné d'une grande activité de la commune et des élus, que ce soit au niveau des travaux de maintenance (eau, espaces verts, voirie), de l'avancement de certains dossiers à traiter (SIVOS, la CROZE, la FORGE) ou bien encore des réflexions engagées sur différents sujets (avenir des gîtes communaux, prestations du CCAS, gestion de l'espace public, collecte des déchets verts, etc.). Par contre c'est le calme plat au niveau des transactions immobilières et des demandes en terme d'urbanisme, domaine qui semble comme tétanisé par le contexte économique difficile auquel nous sommes tous confrontés.

Si la crise rend certainement moins lisible et prévisible l'évolution de notre champ d'action tant du point de vue institutionnel que financier, l'élargissement des compétences confiées aux collectivités locales ne fait que s'amplifier sans que l'on observe parallèlement une augmentation des moyens disponibles pour les exercer comme il le faudrait. En définitive, plus il apparaît de nouveaux besoins (en termes de développement durable, de solidarité sociale, de soutien de l'économie, d'organisation du territoire) plus les moyens humains et financiers semblent, d'année en année, se réduire !

Cette situation inconfortable qui nous oblige en permanence à faire le « grand écart » entre besoins et moyens, nous incite à la prudence, ne doit cependant pas nous pousser à l'immobilisme ! Pour y faire face, le conseil municipal, pour la première fois depuis le début des années 1990, a décidé à l'unanimité, d'augmenter sensiblement le taux des impôts locaux !

Dans le budget 2009 le volume des investissements initialement prévus a été réduit en les étalant sur une durée un peu plus longue que celle initialement envisagée sur la durée du mandat ; il a également fallu prendre des décisions quelque peu difficiles pour maîtriser et réduire le volume des dépenses de fonctionnement ! Pour autant, nous préparons activement l'avenir en commençant par le programme de travaux d'assainissement de la CROZE, qui atteint près de 200 000 € hors taxes. Ces travaux sont le préalable indispensable à l'aménagement ultérieur du secteur de la CHARREYRADE, ce programme devrait également participer à l'embellissement du village avec la disparition d'un grand nombre de lignes aériennes disgracieuses présentes sur ce secteur.

Je vous souhaite à tous un très bon été et une rentrée apaisée pleine d'espoir pour la reprise et la sortie de cette « fichue » crise !

Le Maire, Bernard Faye

La vie communale

Fonctionnement de la Mairie

Depuis le 1^{er} juin 2009, les horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie ont changé. Il est désormais ouvert au public le mardi après midi de 14h à 18h et le vendredi de 16h à 18h. Dorénavant il est fermé le samedi.

En cas de nécessité, les olloisiens peuvent être reçu en mairie sur rendez vous en dehors de ces heures d'ouverture.

Cette année, il restera ouvert au public en juillet et en août.

Tél : 04 73 39 32 13

Fax : 04 73 39 07 04

Site internet : www.olloix.fr

Courriel : olloix@wanadoo.fr

Depuis le 9 juin 2009, les demandes de passeport ne **se font plus en mairie d'Olloix** mais dans l'une des mairies d'une commune habilitée à délivrer les passeports biométriques ; pour Olloix, la plus proche est la mairie de Saint-Amant-Tallende aux horaires suivants :

du lundi au vendredi: le matin de 9h à 11h,
l'après-midi de 14h à 16h (sauf le mercredi)

Il est prévu que ce dispositif soit ultérieurement étendu aux cartes d'identité.

Permanence de Monsieur le Maire

Le 1er et 3ème vendredi de chaque mois, Monsieur le Maire assure une permanence en mairie, de 17 h à 19 heures. (Prendre un rendez-vous auprès du secrétariat ou par courriel)

Médiathèque

L'antenne de la médiathèque en réseau de la communauté de communes « Les Cheires » est ouverte tous les mardis de 16h à 18h et les samedis de 11h à midi ; elle sera fermée du 12 juillet au 17 août.

Des bénévoles et quelques lecteurs de la médiathèque ont participé au jury du prix littéraire Lucien-Gachon qui, chaque année, couronne un roman dont l'histoire se déroule dans la zone géographique auvergnate. Pour l'année 2009, il a été décerné à Christian Bouchardy pour son roman « Le Fugitif de la Saint-Jean ». Les six livres qui avaient été sélectionnés pour ce prix sont disponibles à la médiathèque.

En 2010, Olloix participera à nouveau au jury de ce prix ; si des membres de la médiathèque veulent se joindre à ce petit groupe, ils seront les bienvenus.

(Lucien Gachon 1894-1984 est une personnalité auvergnate célèbre, fils de cantonnier, après avoir été instituteur, il devint, un éminent professeur de géographie de l'université de Clermont. En plus de

son œuvre universitaire, il a écrit de nombreux romans de terroir dont le plus célèbre est « Maria »)



Le vendredi 26 juin la médiathèque d'Olloix a été inaugurée avec un spectacle de lecture publique : « par la fenêtre des mots » donné par Hélène Rémond de la compagnie les Donneurs de Sérénade.

Cérémonie du 8 mai



Comme chaque année pour le 8 mai, quelques Olloisiens se sont retrouvés au monument aux morts pour célébrer la capitulation de l'Allemagne nazie. Après cette cérémonie, les participants se sont retrouvés dans la salle du préau pour le pot de l'amitié.

A cette occasion, quelqu'un d'observateur pouvait remarquer que de façon spontanée, les hommes se placent sur le côté gauche alors que les femmes se mettent à droite. Cette année la photo qui illustre ce bulletin est celle du côté des femmes.

Le CCAS et le Repas des anciens



C'est avec un plaisir non dissimulé que le CCAS de la mairie d'Olloix, les membres de la municipalité et les anciens âgés de plus de 65 ans se sont retrouvés le dimanche 17 mai 2009, pour leur repas annuel où, cette année, la gastronomie lyonnaise avait été mise à l'honneur. Quenelles, saucisson chaud et cervelle de canuts ont régalé les papilles et délié les langues qui n'ont pas manqué d'évoquer la vie olloisienne d'après guerre, et entre autres souvenirs les bains dans la « piscine » creusée à main d'homme durant la seconde guerre mondiale par les pensionnaires de la maîtrise. Cette piscine est encore visible au fond de la vallée de la Monne, au pont de Chabannes. Tous se sont ensuite séparés avec la promesse de se retrouver sans faute en 2010.

Poste d'employé de voirie

A l'issue d'une longue procédure administrative, notre employé municipal Daniel PLANEIX qui avait été victime d'une agression a été mis à la retraite

pour invalidité à compter du 1^{er} décembre 2008. Après mise au concours, son poste est maintenant pourvu par Manuel Pereira qui devient ainsi notre nouvel employé municipal

L'école : le Sivos

Olloix devient une commune jeune avec beaucoup d'enfants : au total écoles primaires et collèges confondus c'est 54 enfants que compte Olloix. Une grande partie de ces élèves utilisent le ramassage scolaire mis en place par la Fetrep.

Evolution des effectifs dans le primaire

	2008-2009	2009 - 2010
Sivos (école de la Monne)	26	29
St-Amant-Tallende	5	2
Ste-Cécile	5	5
Clermont-Ferrand	2	2

Evolution des effectifs des collèges

	2008-2009	2009 / 2010
Collège des Martres	11	9
Collège St-Joseph	5	4

Extension de l'école

Le conseil d'administration du Sivos de l'école de la Monne a décidé conformément à ce qui avait été prévu de procéder à l'extension du groupe scolaire. Deux classes nouvelles doivent être construites ce qui permettra de disposer sur un site unique d'une école moderne et fonctionnelle avec une cour fermée.

Le budget de la commune

Budget principal de la commune

Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est de 212 509 €, il permet de dégager 27 435 € pour alimenter la section d'investissement

Ce budget général se caractérise par un **resserrement de la section de fonctionnement**

En dépenses :

- un *accroissement très important des participations versées au SIVOS* lié :
 - à l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés sur l'école de la Monne (+ 8)
 - à la prise en charge du CLSH au prorata des heures fréquentées par les petits olloisiens
 - au solde de l'année 2008, reliquat calculé avec retard du fait du transfert des personnels de ST SATURNIN vers le SIVOS
 - à une avance de trésorerie

- à une participation exceptionnelle pour des investissements mobiliers

- la suppression de la prise en charge de Daniel PLANEIX
- les intérêts des emprunts contractés :
 - soit 1993.16 € pour la 1^{ère} tranche de l'école de la Monne
 - 7545 € pour les autres emprunts
 - 1000 € pour le fonctionnement de la ligne de trésorerie.

En recettes :

- une augmentation des impôts locaux de 2615 € liés à l'actualisation et à l'élargissement des bases d'imposition et 5227 € HT provenant de l'augmentation des taux, décidée par le conseil municipal dans sa séance du 12 septembre dernier

- une diminution des recettes provenant des gîtes (moins 4000 €) (cf. page 9)
- la suppression des remboursements d'assurances de Daniel PLANEIX
- une augmentation des dotations de l'Etat beaucoup plus faible que prévue au regard de l'augmentation de notre population DGF, soit 5171 € au lieu des 14 000 € souhaités !
- la suppression du loyer de la chasse (moins 900 €).

Section d'investissement

Le budget d'investissement prévu pour 2009 est de 148 506 €

Cette année, assez peu d'investissements sont prévus. La section d'investissement comprend des dépenses réduites, à savoir :

- les honoraires du PLU correspondant à la seule phase diagnostic. (cf. page 6)

- l'acquisition de chaînes à neige pour le tracteur
- le paiement du solde de l'acquisition de la FORGE
- l'engagement d'une partie du programme dit de la FORGE permettant différents travaux
- la prise en charge du remboursement des capitaux d'emprunt à hauteur de 2681.24 € pour les nouveaux locaux de notre école : « l'école de la Monne »,
- 41239 € pour les autres emprunts.

Au niveau des recettes, l'équilibre se réalise grâce à :

- au virement de la section de fonctionnement à hauteur de 27 435 €
- diverses subventions pour 36 074 €
- un FCTVA de 15 221 €
- un emprunt d'équilibre de 22 796 €

Budget de l'eau

Le budget primitif de l'eau pour 2009 est :

section de fonctionnement : 40 745 €

Son résultat permet d'affecter 8 500 € en dépenses correspondant aux charges de personnel pour la gestion de l'eau qui sont donc une recette pour le budget principal (+ 4 000 €) ainsi que de prendre en charge les intérêts de l'emprunt du tractopelle (soit 1 134 €), les achats de nouveaux compteurs et matériel de branchement (1 500 €) et de virer 3 941 € à la section d'investissement.

section d'investissement : 35 528 €

La section d'investissement prend cette année en charge le capital de l'emprunt lié à l'acquisition du tractopelle soit 5 213 € et dégage 6 080 € pour les travaux de la CROZE et de la CHARREYRADE avec un FCTVA assez faible (3 698 €).

Il n'y a aucun emprunt de prévu cette année.

Budget de l'assainissement

section de fonctionnement 24 081 €

Son résultat permet d'affecter 4 446 € à la section d'investissement.

section d'investissement 32 344 €

La section d'investissement dégage 8 756 € de dépenses sans emprunt et avec un FCTVA assez

faible (2 924 €). L'engagement progressif de l'opération d'assainissement sur la CROZE pourra cependant être envisagée dans le courant de l'année au regard du résultat d'appel d'offres et de la mobilisation des subventions.

Le budget du CCAS

Le budget primitif du CCAS est uniquement en section de fonctionnement. Il s'équilibre à 4 600 €, les recettes proviennent essentiellement du bud-

get principal et les dépenses principales sont destinées à financer les festivités de fin d'année pour les plus jeunes et les aînés du village.

Les taux des impôts directs locaux

Le 12 septembre 2008 le conseil municipal avait adopté le principe d'une augmentation des taux des impôts directs locaux Les nouveaux taux ont été fixés par le conseil dans sa séance du 23 mars 2009 :

- taxe d'habitation passage de 8,47% à 9,12%
- foncier bâti passage de 15,05% à 16,20%
- foncier non bâti passage de 122,88% à 132,30%,

Le conseil municipal, soucieux de préserver la possibilité d'investissement de la commune, mais aussi conscient de la nécessité de prendre en compte les difficultés des ménages et des familles, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité cette proposition.

Le tarif de l'eau

Dans sa séance du 10 avril 2008 le Conseil Municipal, a décidé à l'unanimité de fixer pour la période d'exploitation 2008 – 2009 les tarifs de l'eau et de l'assainissement à :

Pour l'eau

Abonnement :

1er compteur : **23 €**

2ème compteur : **19 €**

Prix du m3 d'eau :

jusqu'à 100 m3 : **1.00 €/m3**

au delà de 100 m3 : **0.50 €/m3 (+ 10 centimes)**

exploitants agricoles au delà de 500 m3: **0.30 €/m3**

Branchement nouveau (annexe 2 - art.16) : **336 € l'unité**

Compteur réparé à la suite d'une faute de l'abonné : (gel, choc, etc.) : **150 €**

Pour l'assainissement

Taxe d'assainissement

Habitation : **0.70 € du m3** (+ 10 centimes)

Habitation + exploitation : **0.20 € du m3**

Exploitations seules : **toujours pas de taxe**

Ces tarifs seront maintenus pour 2009-2010

Les travaux

La Forge

Le conseil municipal a décidé en 2008 de « racheter » le bâtiment de la FORGE à l'EPF (Etablissement Public Foncier). Cette opération permet d'intégrer le coût de cette acquisition au programme CLD de 2008. En septembre 2008 le Conseil général a attribué à la commune une subvention d'un montant de 17 550 €.

Si l'acquisition auprès de l'EPF a bien été réalisée par acte administratif le 19 décembre dernier, il n'était pas possible d'engager les travaux d'ici la fin de l'année 2008. Monsieur le Maire a donc demandé et obtenu du Conseil général un report

de l'engagement de cette opération pour le 1^{er} semestre 2009. Ce délai a permis de solliciter de l'Etat une aide financière complémentaire au titre du programme DGE 2009, et d'obtenir, en mai 2009, une dotation de 18 000 €.

Le programme prévoit des travaux de réfection du bâtiment et une requalification minimale des abords pour un montant de 71 760 € TTC. L'autofinancement de la commune serait donc de 25 100 €.

Urbanisme

L'assainissement de la CROZE

Comme vous le savez certainement, cette opération est un préalable indispensable à l'engagement des travaux du quartier de la CHARREYRADE. Rappelons que le diagnostic assainissement, qui a été réalisé il y a deux ans, a montré l'impérieuse nécessité de supprimer les entrées d'eaux parasites dans le réseau de collecte des effluents du village : en effet, c'est l'entrée de ces eaux claires parasites qui endommage la station du bourg et interdit son bon fonctionnement. Les visites caméra ont permis de localiser avec précision l'origine de ces arrivées d'eau : 45% concernent la rue des jardins et le secteur de la CROZE, 45% la place de la CHARREYRADE ainsi que le collecteur longeant le ris et rejoignant le chemin de la Croix de Loches.

Les aides financières, qui se font de plus en plus rares et surtout de plus en plus difficiles à obtenir, concernent uniquement les eaux vannes

et usées et donc malheureusement pas les eaux pluviales ! Pour la section amont, l'idée est de créer un nouveau collecteur d'eaux usées, donc subventionné, de laisser les eaux pluviales dans l'ancien collecteur, puis d'en créer un neuf dans la partie aval de la rue Des jardins. Le projet qui a été établi en 2008 permet le raccordement à l'égout d'une vingtaine de maisons. Il a fait l'objet d'une recherche active de financement depuis septembre 2008 et pendant toute l'année 2009 :

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Le 18 mai dernier, le Conseil Général nous a notifié qu'il nous accorde une subvention de 78 712,50 €, soit 50% de la dépense qui est estimée à 157 425 € HT !

L'agence de bassin Loire Bretagne nous a indiqué que, à priori, elle nous accordait une aide prévisionnelle de 44 689.50 €, soit 28.38% de la même dépense subventionnable

(La décision d'attribution devrait nous parvenir dans le courant du mois de juillet !).

Ceci conduit, pour la partie assainissement Eaux Usées, à une aide de l'ordre de 78% du montant HT des travaux, mais cela laisse tout de même à la charge de la commune un autofinancement de 34 633 € !

Pour autant, l'opération est évidemment plus complexe et coûteuse que cela, puisque, comme à l'accoutumée, nous souhaitons profiter de ces travaux pour remettre à neuf la canalisation d'eau potable (estimé à 25 000 €), enfouir les réseaux aériens (estimé à 42 000 €!), rénover l'éclairage public et refaire le revêtement des voies après travaux ! Or, la rénovation du réseau d'eau potable, assimilée à des travaux de maintenance n'est pas subventionnée et l'enfouissement des réseaux aériens, comme d'ailleurs, les travaux de voirie ne le seront qu'à compter de l'année 2010, dans le cadre d'un nouveau dispositif d'aide : le Fonds d'Intervention Communal (FIC), mais à hauteur de 35% seulement !

Nous avons néanmoins lancé la consultation d'entreprises et la Commission d'appel d'offres a même pré-retenu l'entreprise la moins disante, à savoir l'entreprise SADE, pour un montant de travaux de 196 154 € HT.

Nous attendons cependant que le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electrification) nous communique son étude concernant les réseaux secs pour connaître le coût exact résiduel que la commune aura à sa charge.

De toute façon, nos finances ne nous permettent pas de réaliser la totalité de l'opération cette année, mais un début des travaux vers le mois d'octobre serait envisageable.

Affaire à suivre donc... !

PLU/SCOT/ numérisation du cadastre

Suite à une proposition et surtout avec une aide très importante du Conseil Général, la communauté de communes Les Cheires prend désormais à sa charge la numérisation du cadastre aux normes de la direction Générale des Impôts (DGI).

Cette décision devrait donc permettre à la commune de bénéficier gratuitement, au début de l'année 2010, du cadastre à jour sous un format informatique numérisé.

Par ailleurs, les dispositions du Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) qui est en cours d'élaboration dans le cadre du SEPAC (Syndicat du pays du Grand Clermont) vont être approuvées d'ici la fin de l'année en cours. Ces dispositions, notamment celles contenues dans le Document d'Orientation Général (DOG) sont réglementairement opposables au PLU. Afin de tenir compte des conclusions du SCOT, Dominique ADENOT,

président du SEPAC, a demandé aux communes concernées de « ralentir » la révision ou l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme.

Enfin, OLLOIX est aussi directement concerné par la révision de la charte du Parc Naturel Régional des Volcans, dont les principales orientations devraient aussi être connues d'ici la fin de l'année. Le contenu de la Charte étant également réglementairement opposable au PLU.

Pour toutes ces raisons, il a été décidé de limiter cette année l'avancement du PLU à la seule phase de diagnostic, et d'attendre le début de 2010 pour rentrer dans une phase plus réglementaire.

Malgré tout, dans le cadre du dispositif de concertation avec les habitants, les suggestions ou demandes peuvent déjà être adressées en mairie (par courrier, mail ou sur registre en mairie)

Le PLH

Le PLH (Plan Local d'Habitat) a été approuvé par l'Etat en février 2009. Il est désormais applicable y compris pour solliciter des aides financières, pour tout renseignement supplémentaire s'adresser à la communauté de communes des Cheires.

Le schéma de desserte forestière

Sur proposition de la commission « développement durable » la communauté de communes a décidé d'engager sur le territoire des CHEIRES un schéma de desserte forestière. L'approbation de ce schéma permet en effet aux communes concernées de réaliser des travaux de réfection de la voirie communale permettant d'accéder aux parcelles forestières et cela dans des conditions financières très intéressantes (80% de subventions au total : 35% provenant de l'Etat, 35% de l'Europe et 10% du Département)

Le territoire des Cheires comprend 5569 hectares de forêt et la part des communes intéressées par cette action représente 5173 hectares. Le coût résiduel du schéma lui même subventionné à 80 % (50% par le Conseil Régional et 30% par le Conseil Général) sera partagé à parité par la communauté des Cheires (pour 10%) et par les communes concernées (pour 10%).

Finalement cette action sera très peu coûteuse pour la commune d'OLLOIX, cette participation serait de 233 € correspondant aux 233 hectares de surfaces forestières, que compte notre territoire communal.

Le schéma sera engagé dès l'automne et devrait être terminé dans un délai global de 22 mois.

Un groupe de travail sera créé pour assurer le suivi de cette étude : les personnes désirant y participer, sont les bienvenues et peuvent se signaler en mairie.

Le CCAS

Evolution des prestations

A l'issue du repas des aînés, Mr le maire a annoncé certains changements qui vont s'appliquer dès la fin de cette année. Jusqu'à ce jour le CCAS organisait diverses actions festives communales : une pour les enfants (fête de Noël et cadeaux), deux pour les anciens (un repas offert ainsi qu'à leurs conjoints et des corbeilles garnies à Noël pour les ayant-droit). Dans un souci d'égalité, mais aussi pour pouvoir continuer à offrir à chacun des prestations de qualité agrémentées de nouveautés, le CCAS a donc pris les décisions suivantes :

Le Noël des enfants

Une fête de Noël avec un spectacle, un goûter et un présent sera organisée pour les enfants âgés de moins de 10 ans dont l'un au moins des parents possède sa résidence principale sur la commune d'Olloix (paiement de la taxe d'habitation). Les familles en résidence secondaire ne sont pas concernées.

Le repas des aînés

Seront invitées au repas les personnes âgées ayant 65 ans ou plus dans l'année et répondant aux nouveaux critères suivant :

- être inscrites sur la liste électorale,
- acquitter la taxe d'habitation dans la commune,

- être présentes sur la commune au moins 3 mois non consécutifs dans l'année.

Les personnes ne satisfaisant pas à ces critères mais qui ont, depuis plusieurs années, participé au repas **restent inscrites** et invitées ainsi que leurs conjoints.

Les personnes qui n'auront pas pu venir au repas recevront, après Noël, une corbeille garnie selon les nouveaux critères suivant :

- être âgé(e)s de 65 et plus l'année de référence (et non plus 70 ans comme précédemment),
- être inscrites sur la liste électorale,
- acquitter la taxe d'habitation dans la commune,
- être présentes sur la commune au moins 3 mois non consécutifs dans l'année.

Les personnes ne satisfaisant pas à ces critères ne recevront pas de corbeille.

Les membres du conseil municipal désireux de participer à cette rencontre devront acquitter le prix du repas. Les membres du CCAS sont invités à titre gracieux (y compris ceux qui font partie du conseil municipal), cependant leurs conjoints devront acquitter leur repas.

Informations diverses

Les gîtes

La chute de fréquentation de nos gîtes s'est confirmée encore cette année : après plus de 20 semaines en 2004, la location a baissé pour tomber aujourd'hui à 10 semaines ou un peu plus !

Nous avons cherché à en connaître les raisons, en rencontrant notamment le service de réservation d'Auvergne Tourisme et le relais des Gîtes de France ! Une réunion de coordination avec la centrale de réservation des Gîtes (Auvergne Tourisme) a permis, en outre d'examiner dans le détail les points permettant d'optimiser la fréquentation, sans toutefois mettre en évidence un défaut ou une raison majeure, ni au niveau de l'accueil, ni au niveau des prix.

Différentes causes peuvent être avancées, mais aucune ne semble significative :

- baisse générale des locations ! (mais ce n'est pas vrai pour tous les gîtes 3 épis !)
- les gîtes communaux semblent moins attractifs que les gîtes privés !
- la mitoyenneté des 2 gîtes du presbytère en incommoderait certains ?

- chauffage électrique, gourmand en énergie,
- accueil pas assez personnalisé et chaleureux,
- une déco et un confort un peu dépassé,
- du laisser aller côté centrale de réservation
- absence d'un site Internet réservé aux gîtes

Devant cette situation, en considérant que les recettes des gîtes ne dégagent plus désormais une marge bénéficiaire suffisante, le conseil municipal a décidé :

- d'une part, de transformer dès la fin de cette saison les gîtes du presbytère en logements locatifs loués à l'année. Une assurance couvrira le risque locatif.
- d'autre part, d'engager un programme d'actions destinées à améliorer la fréquentation du gîte « de la Poste » Parmi celles-ci, une nouvelle présentation des gîtes dans nos sites Internet, une décoration plus chaleureuse, des gestes d'accueil, des compléments apportés en termes d'informations pour les locataires, des actions promotionnelles etc.

Vente de coupes de bois

Le travail important d'élagage et de coupe de bois fait cet hiver permet à la commune de disposer d'un certain nombre de stères de bois. Le conseil municipal a décidé de vendre ce bois à raison de 35 € le stère (s'adresser en mairie).

Collecte des déchets

Le Sictom des Couzes réfléchit à la mise en place d'un dispositif de collecte sélective ; les bacs verts seront alors doublés par des bacs de regroupement de couleur jaune destiné à recueillir le propre et le sec recyclable. Des informations précises seront données en temps utile par le Sictom.

Le ramassage des déchets verts

La commune a maintenu le service du ramassage des déchets verts pour la période du **5 mai au 6 octobre**, cependant le service sera interrompu durant la période estivale du 20 juillet au 31 août. La limitation à trois sacs de déchets au maximum est maintenant presque toujours respectée. Le conseil municipal a décidé que les déchets en décomposition ne seront plus ramassés. A ce sujet, rappelons que l'attitude citoyenne consiste à composter soi même ses déchets ce qui évite beaucoup de va et vient et permet de disposer d'un excellent compost : dans cet esprit, chaque année, le Valtom permet d'acquérir des composteurs à prix réduit.

Promenade dans le village

Pelouses et fossés tondus régulièrement, jardins et façades de maison fleuries contribuent à la mise en valeur de notre village. A quand le concours du village fleuri ? Tout volontaire pour y réfléchir est



évidemment le bienvenu !

En complément, nous essayons avec peu de moyens de fleurir quelques massifs du bourg. Merci aux olloisiens et olloisiennes -pas assez nombreux- qui, avec leur arrosoir, par temps chaud et sec, participent à la pousse des fleurs de jachère semées au printemps.

Certains chiens circulent en liberté dans le village. Même s'ils ne sont pas «méchants», ils peuvent incommoder les passants. Si leurs propriétaires les empêchent d'aller seul sur la voie publique, petits et grands pourront se promener dans le village en toute tranquillité.

Billet d'humeur

Croquette, le Retour !

Peut-être vous souvenez-vous des aventures de Croquette le chien parues dans le bulletin de juillet 2005. Et bien Croquette a encore frappé ! Le meilleur ami de l'homme (enfin de presque tous les hommes) continue de se balader dans les rues du village en semant de ci de là ses déjections que d'impérieux besoins naturels lui commandent de ne point garder. Mignonne Croquette, sûrement pas méchante, mais pas trop futée, autrement dit, avec un QI de chien. Pire, elle (ou il, selon...) a choisi de déposer ses petits cadeaux malodorants sur les espaces publics, la vilaine... Encore pire : devant l'église, l'irrévérencieuse ! Sans complexes, et depuis plusieurs mois, la voilà qui ensemence avec application et régularité les abords de ce lieu saint ouvert au public, entretenu, fleuri, (y compris les espaces verts) par une poignée de bénévoles qui acceptent de plus en plus mal de nettoyer derrière le facétieux animal, et ce, afin que les visites de l'église, ou les cérémonies, ou la petite halte dans un lieu agréable, ne se terminent pas de façon calamiteuse. D'autant plus que Croquette a forcément un propriétaire (doté d'un QI d'homme) qui la laisse ainsi divaguer et souiller...

Il est donc nécessaire encore une fois d'en appeler à la responsabilité et au civisme de chacun et d'insister sur la nécessité de tenir les chiens en laisse dans le village afin que la sécurité de chaque citoyen soit garantie, mais aussi que les animaux : chiens, chats, chèvres, veaux, vaches, cochons, couvées ne doivent pas se retrouver dans les propriétés des voisins, car la divagation de nos fidèles compagnons est interdite en vertu du texte suivant :

« Il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats ; est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance de plus de 100 mètres. Tout chien abandonné, livré à sons seul instinct, est en état de divagation. » Code rural, arrêté du 23/09/1999.

Juste pour que Croquette, qui n'en demande pas tant, n'ait pas un beau jour à en payer le prix fort... Merci pour elle !

E. Basset

La vie des associations



C'est le samedi 20 juin, au pré de barre que, par un temps clément, Olloisirs a organisé les premiers jeux olloipiques. Ils se sont très bien passés : 4 équipes de 10 joueurs (adultes, anciens et enfants) ont participé, sans compter les visiteurs

Programme :

Tirage au sort de membres d'une équipe

1) TRI-OLLOITHLON (relais chronométré) : parcours de brouette remplie de cagettes, skis sur gazon à 3, course en sac

- Lancement des 3 FILS ROUGES
- CROQ'OLLOIX (dessin d'Oллоix)
- TRICOLLOIX (écharpes pour l'hiver: le record atteint fut 50 cm)
- BIDOLLOIX (remplissage d'un bidon d'eau avec un verre et une brouette : l'équipe qui l'a emporté avait rempli un bidon d'une hauteur de 24,3 cm)

2) TIR A LA CORDE (tournoi par équipe de 2)

3) A LA QUEUE LEU LEU (toutes les équipes à la fois): se mesurer

3 bis- TIR A LA CORDE DES ENFANTS

4) BALADE NOCTURNE : parcours les yeux bandés

5) LANCER D'OEUF CRU

A chaque jeu, l'équipe gagnante a droit à un litre d'eau pour remplir son bidon. L'équipe qui a le plus d'eau dans son bidon a gagné: l'équipe des bleus a gagné !

Tous les participants et animateurs (Jean-Charles Varin, Sophie Machado) ont reçu un cadeau pour leur participation : un jeu de plein air, de société ou un casse-tête.



Voici les dessins faits par les 4 équipes Croq'Oллоix, où on demandait aux 4 équipes de dessiner Olloix avec 3 puys, une fontaine, un clocher, 4 espèces d'animaux, 2 espèces d'arbres, 2 personnages Olloisiens, les rochers. Un diaporama sera montré à la prochaine AG d'Olloisirs

Un grand merci à tous les participants et à toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de ces jeux.

Pour Olloisirs,
Colette Cadiou

Le club des trois Puys

Ce club de loisirs a été créé en 1971 par Madame Lamiche, la femme du maire d'Oллоix de l'époque, il a permis à de nombreux olloisiens de voyager en France et à l'étranger. Avec le temps les quadragénaires dynamiques de 1971 sont devenus de paisibles octogénaires et les activités ont bien changé. C'est maintenant dans ce club que

l'on rencontre les olloisiens les plus âgés. Avant de se mettre en sommeil pour la saison d'été, les membres du club se sont retrouvés à l'auberge de La Cabane, à coté de la Godivelle, pour déguster les cuisses de grenouille et le coq au vin. Le club reprendra ses activités à la mi-septembre.

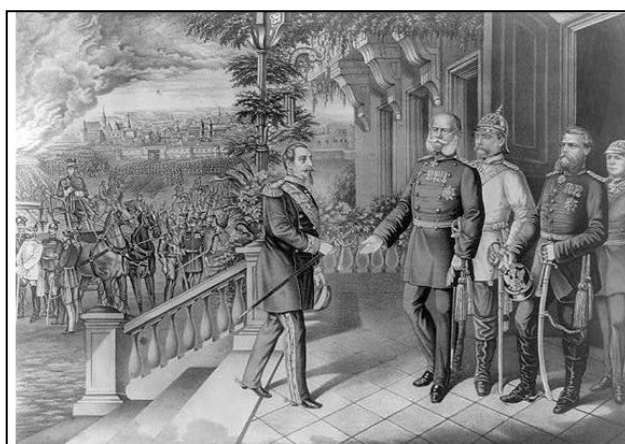
Olloix autrefois

Le 19 juillet 1870, suite à l'épisode connu sous le nom de la dépêche d'Ems, Napoléon III déclare la guerre au roi de Prusse. La guerre a très vite mal tourné pour la France : au cours du mois d'août 1870, l'Est de la France est occupé par trois armées allemandes. Le 1^{er} septembre, des troupes françaises sont encerclées dans la citadelle de Sedan, pour éviter un massacre Napoléon III qui était présent fait hisser le drapeau blanc, il est 16h30 la bataille est perdue, 15 000 français sont tués et 91 000 sont fait prisonniers. Le 2 septembre l'Empereur est fait prisonnier, le 3 septembre à Paris, les républicains prononcent la déchéance de l'Empire et le 4 septembre la République est proclamé mais elle continue cependant la guerre pendant quelques mois, l'armistice général ne sera signé que le 15 février 1871. A l'issue de ce conflit qui a permis la création de l'Empire allemand, proclamé le 18 janvier 1871 dans la galerie des glaces de Versailles, la France perd l'Alsace et la Lorraine ce qui conduira à la première guerre mondiale. Une partie de la France restera occupée par les prussiens jusqu'en septembre 1873.

Durant la bataille de Sedan, les 31 août et 1^{er} septembre, les troupes de marine, marsouins et bigors, livrent la bataille de Bazeilles où ils se sont héroïquement illustrés dans ce que l'on a appelé la « Division bleue » bataille qui coûta la vie de 2 655 des leurs.

Chaque année, les troupes de marine fêtent l'anniversaire de la bataille de Bazeilles ce qui sera fait cette année par l'amicale des anciens marsouins et bigors, le samedi 5 septembre 2009, à Olloix.

En 1870 la modernité dans les communications, l'Adsl de l'époque, était le télégraphe dont la première ligne avait été installée en 1845 entre Paris et Rouen. En septembre 1870, il n'était encore pas arrivé à Olloix ce qui explique que le dimanche 4 septembre 1870, le jour où la République était proclamée à Paris, les conseillers municipaux d'Olloix prêtaient serment à l'Empereur.



Napoléon III remettant son épée à Guillaume 1er

Extraits du registre des délibérations du conseil municipal d'Olloix

Le quatre septembre mille huit cent soixante dix, heure de midi conformément à la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 22 août nous, Vincent Monier, maire de la commune d'Olloix ... avons convoqué les conseillers nouvellement élus pour procéder à leur installation et à la prestation de serment...

... Nous, Maire de la commune, avons annoncé à l'assemblée que nous allions procéder à la réception du serment des membres composant le conseil municipal, à cet effet nous les avons appelé dans l'ordre qui suit :

Monier Vincent, Artaut Jean-Baptiste, Mage Antoine, Curier Jacques, Crouzeix Michel, Chaduc Joseph, Serre Eugène, Jaubourg André, Girard Gilbert, Basset Jean, Mathias Guillaume, Girard Pierre.

Tous ayant répondu et chacun individuellement, la main droite levée, a prêté en nos mains serment présenté par l'article 24 de la constitution modifiée par le décret du 23 décembre 1852 et conçu en ces termes :

« Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur »